

L'ÉDITO

Taxe locale ?

C'est un sport national qui est promis à une disparition prochaine : le non-respect du stationnement payant fait partie de ces petits gestes inciviques que la plupart des automobilistes s'autorisent, pour certains de temps en temps, pour d'autres de façon systématique. Le risque d'avoir un PV à 17 € est trop faible pour ne pas tenter sa chance ! Et même en cas d'amende, beaucoup se dispensent de payer et tous ne sont pas retrouvés. Eh bien tout va changer : les tarifs de stationnement vont être fixés par les villes. Elles collecteront aussi le « forfait » sanctionnant les mauvais payeurs. Du coup, ce forfait pourra dépasser très largement le montant de l'actuelle amende. Aux élus locaux de nous montrer s'ils utilisent ce nouveau pouvoir comme un outil pour mieux gérer les déplacements en ville ou si c'est une nouvelle taxe locale qui vient d'être inventée !

THIERRY BORSA
tborsa@leparisien.fr

CLÉS

13 millions d'amendes liées au stationnement ont été dressées en 2012, selon une estimation du Groupement des autorités responsables de transport (Gart).

1 million environ de places de stationnement payant sur voirie en France, selon le rapport du sénateur Louis Nègre sur la dépenalisation du stationnement, rendu en 2011.

3 millions de PV pour non-paiement de stationnement à Paris ont été envoyés aux automobilistes en 2012. Ce chiffre est en augmentation de 7 % par rapport à 2011.

1 sur 10, c'est le risque d'être verbalisé à Paris selon le rapport de Louis Nègre.

13 % des automobilistes verbalisés dans la capitale s'acquittent de leur amende, contre 30 à 35 % au niveau national.

80 % des emplacements de stationnement sont occupés par des véhicules en situation irrégulière, à certaines heures, dans les grandes villes françaises.

Le Parisien

Politique.....Pages 4 à 8
 Economie.....Pages 9 à 12
 Société.....Pages 13 et 14
 Faits divers.....Pages 16 à 18
 Sports.....Pages 20 à 26
 Sport hippique.....Pages 27 à 30
 Le rendez-vous.....Page 40
 Loisirs-Télévision.....Pages 41 à 47
 Jeux.....Page 19
 Météo.....Page 48
 Votre département.....Cahier central

Amendes : les prix

Les députés ont voté hier un amendement qui remplace les PV de stationnement par un forfait dont le montant sera fixé par les villes.

Des PV de stationnement payables à la carte d'une ville à l'autre, une amende forfaitaire qui passerait de 17 € à 36 € à Paris, un système de contestation plus complexe et l'Etat qui donne les pleins pouvoirs aux maires pour sanctionner les fraudeurs à l'horodateur. En votant très discrètement hier après-midi à l'Assemblée la dépenalisation des PV, les députés ont provoqué l'ire des associations de défense des automobilistes qui craignent une flambée du prix des amendes. Voici ce qui va changer.

■ Comment cela va fonctionner ?

Vous devrez toujours prendre un ticket à l'horodateur. Seule différence, si vous dépassez l'horaire autorisé, vous ne recevrez pas d'amende, mais la mairie vous enverra une « redevance », c'est-à-dire une sorte de facture. Son montant ne sera pas forcément de 17 €. Il sera fixé par le maire et variera d'une ville à l'autre. Il ne pourra pas dépasser l'équivalent d'une journée de stationnement, soit dix fois le tarif horaire maximum.

■ Les PV seront-ils plus chers ?

Tout dépend de la taille de votre ville et du coût horaire du stationnement. A Paris, où l'heure de stationnement dans le centre est de 3,60 €, le PV en cas de non-présentation d'un ticket atteindrait 36 €. Mais à Boulogne-sur-Mer, où l'heure est à 0,80 €, l'amende maximale serait de 8 €. « En laissant les pleins pouvoirs aux maires, il y aura forcément des dérives, craint le porte-parole de l'association 40 Millions d'automobilistes, Pierre Chasseray. Alors que l'amende est de 17 € au niveau national, qu'est-ce qui empêchera demain un élu de multiplier ce montant par dix ? » La Ligue de défense des conducteurs a écrit à l'ensemble



des députés pour dénoncer « le risque de explosion du prix des PV ».

■ Fini les pervenches ?

Aujourd'hui, les agents de surveillance de la Ville de Paris chargés de la gestion du stationnement sont des agents municipaux mis à disposition de la préfecture de police. Demain, ces agents collecteront donc les amendes au seul profit de la ville. « Le texte permet même de confier à une société privée le droit de dresser des contraventions », affirme la Ligue de défense des conducteurs.

■ Cela limitera-t-il la fraude ?

C'est le but. Grand partisan de cette réforme, le sénateur-maire PS de

Strasbourg, Roland Ries, rappelle que « seuls 35 % des automobilistes payent spontanément leur droit de stationnement et le taux de recouvrement des amendes atteint à peine 50 % ». L'élu affirme même que « 92 % du produit des amendes est affecté... à leur recouvrement ». De fait, augmenter le prix des amendes dissuade les resquilleurs. A Madrid par exemple, où l'amende en cas de non-paiement du ticket de stationnement s'élève à 90 €, « le taux de paiement spontané est passé de 30 à 70 % », précise l'élu.

■ Le stationnement sera-t-il plus facile ?

Les maires le pensent. « Mieux orga-

Bercy sceptique

Si Bercy voit d'un mauvais œil la fin des PV de stationnement, c'est que les enjeux budgétaires sont colossaux. L'Etat récupère quasiment la moitié des 195 M€ générés par ces amendes. De l'argent qui devrait désormais tomber dans la poche des collectivités locales... Autre source d'inquiétude : le coût du recouvrement. La DGFIP — l'administration fiscale — sera toujours amenée à intervenir pour récupérer l'argent auprès des automobilistes qui laissent traîner leurs créances (saisies sur salaire, etc.). Or, selon un rapport de l'Inspection des finances, si les arriérés ne dépassent pas 30 €, il n'est pas rentable de lancer une telle procédure... F.M. ET B.C.

miser la rotation du stationnement en centre-ville est une bonne réponse aux problèmes de circulation car cela évitera les voitures-ventouses », explique Luc Carrounas, le maire d'Alfortville. D'autant que, dans les grandes villes, « 20 % des voitures en circulation cherchent des places », selon Roland Ries.

■ Quand va-t-on changer de système ?

D'après un rapport d'évaluation rendu au gouvernement en juillet, « un délai de vingt-quatre mois avant l'entrée en vigueur de la loi apparaît indispensable au regard des difficultés que comporte la réforme ». Mais c'est compter sans les éventuels recours qui pourraient être déposés devant le Conseil constitutionnel.

FRÉDÉRIC MOUCHON ET BORIS CASSEL

VOIX EXPRESS

Propos recueillis par STÉPHANIE FORESTIER

Trouvez-vous normal que les villes fixent le prix des PV ?



Samia Rahem
24 ans, auditrice de vie Montpellier (34)

« C'est injuste. Il y aurait donc des villes plus chères et des villes moins chères. Je ne trouve pas normal de payer un prix différent pour la même infraction selon l'endroit où on se trouve. Ce sera certainement plus cher dans les communes riches, mais tous les habitants d'une ville aisée n'ont pas obligatoirement un fort pouvoir d'achat. Encore une fois les pauvres seront pénalisés. »



David Dufranne
40 ans, agent SNCF Crépy-en-Valois (60)

« Je trouve ça aberrant. Ça revient à dépenaliser le stationnement. Les villes confieront cette tâche à des entreprises privées avec les dérives que cela engendrera, au nom de la rentabilité avant tout. Certaines villes réduisent déjà les places de stationnement. Chez nous, la mairie a fait construire un grand cinéma, ce qui a supprimé 100 places de parking gratuites. Ça pousse à la faute ! »



Laurent Héliot
47 ans, ingénieur au CNRS Templeuve (59)

« Pourquoi pas, mais il faut que ce soit sérieusement encadré, que le prix ne soit pas fantaisiste. Déjà, en fonction du lieu de résidence, on ne paye pas les mêmes loyers ou les mêmes taxes locales. Il faudrait surtout inclure cette réforme dans une réflexion globale sur le stationnement en ville en diminuant le coût des transports en commun, par exemple, ou en créant des places de parking. »



Danièle Poulain
59 ans, cadre Eaubonne (95)

« Je suis contre, c'est une mesure que je trouve inégalitaire. Ça va creuser les disparités qui existent déjà. Les riches pourront toujours payer, même si cela coûte quelques euros de plus, mais les classes moyennes et les pauvres, non. Si les communes augmentent les tarifs et se font de l'argent sur le dos des contribuables, leurs centres-villes seront désertés. Cela peut-être contre-productif. »



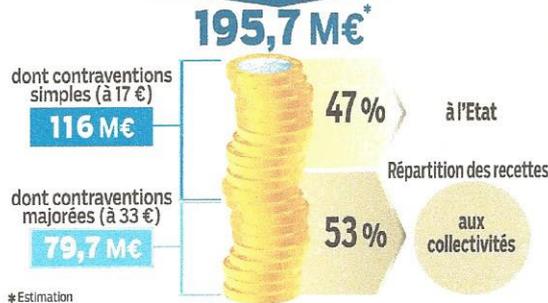
Bruno Kadmi
33 ans, ingénieur Saint-François (Guadeloupe)

« C'est bien à condition que l'argent que récolteront les communes grâce à nos incivilités soit dévolu au bien-être et au cadre de vie des habitants. Il faut que les gens puissent en voir la couleur. D'autre part, le contrôle du stationnement risque d'être sous-traité, confié à des entreprises privées, et cela peut avoir des conséquences sur l'emploi des agents municipaux qui font ce job. »

à la carte arrivent

RECETTE DES PV DE STATIONNEMENT

Montant total des contraventions issues du stationnement payant, en 2012



CE QUI VA CHANGER

Qui contrôlera
Les agents municipaux ou une entreprise privée

Tarif du forfait journalier
8 à 10 fois le montant horaire

En centre-ville

- à Paris: 36 € de forfait (3,60 € de l'heure)
- à Lyon: 20 € de forfait (2 € de l'heure)
- à Strasbourg: 19 € de forfait (1,90 € de l'heure)

En zone verte

- au Havre: 12 € de forfait (1,20 € de l'heure)
- à St-Etienne: 10 € de forfait (1 € de l'heure)
- à Boulogne-sur-Mer: 8 € de forfait (0,80 € de l'heure)

FORFAIT JOURNALIER directement envoyé à domicile

LP/Infographie - C. Tèche

« On va matraquer les automobilistes »

INTERVIEW Rémy Josseaume, avocat spécialiste du droit routier

Avocat au barreau de Paris, Rémy Josseaume est docteur en droit pénal routier. Et résolument contre la dépenalisation des PV. **Pourquoi craignez-vous autant cette décentralisation de la gestion des pv de stationnement ?** RÉMY JOSSEAUME. Ce que je crains, ce sont les dérives de ce nouveau système. Imaginez que votre mairie décide de sous-traiter le contrôle du stationnement à des acteurs privés. Ils auront tout intérêt à faire du chiffre. Et cela va être la course à la rentabilité et donc aux PV. On va matraquer les automobilistes.



Mais cette mesure limitera la fraude... C'est vrai que dans les grandes villes, une majorité d'automobilistes ne s'acquittent pas de leur stationnement. Mais parce que c'est trop cher ! Dans certains quartiers de Paris, une heure d'horodateur coûte 4 €. Autant dire que beaucoup préfèrent ne pas payer et prendre le risque de recevoir une amende à 17 €. Et, plus le PV sera cher, plus on va inciter les gens à se garer dans les parkings en sous-sol qui sont hors de prix. Comme par hasard, la dépenalisation du stationnement est une des revendications de la Fédération nationale des métiers du stationnement, qui représente notamment les opérateurs privés propriétaires de ces parkings.

Mais pourquoi les communes militent-elles autant pour cette réforme ? Parce qu'elles ont besoin d'argent et que les caisses sont vides. Entretien de la voirie, payer une police municipale, tout cela leur coûte cher et les maires estiment que le stationnement ne leur rapporte pas assez. A Paris, si le forfait journalier était appliqué, la mairie pourrait facturer le PV de stationnement 36 € contre 17 € aujourd'hui car les maires auront désormais la main pour fixer le montant des amendes. Et le forfait étant calculé au prix de stationnement à la journée, rien ne les empêchera de réhausser le tarif horaire en le passant à 3 € ou 4 € pour faire rentrer davantage d'argent dans leurs caisses. Les communes y ont tout intérêt car cette nouvelle recette fiscale leur permettra de s'enrichir et de financer des projets locaux. Mais l'automobiliste qui, de bonne foi, aura payé son ticket et dépassé de seulement cinq minutes l'horaire indiqué, devra au final s'acquitter de 36 € d'amende !

« Beaucoup ne s'acquittent pas de leur stationnement. Mais parce que c'est trop cher ! »

Sera-t-il plus compliqué de contester ses PV ? Contester ses amendes va devenir une usine à gaz. Il faudra déposer un recours préalable obligatoire à la mairie puis saisir un tribunal administratif par la voie obligatoire d'un avocat. Alors qu'aujourd'hui, 18 000 décisions sont rendues par des juges de proximité qui connaissent parfaitement les procédures, on demandera demain à des juges administratifs de juger des contentieux qu'ils n'ont pas l'habitude de traiter. Et il n'y aura pas de droit d'appel sur ce type de contentieux. On est en train de court-circuiter le droit des automobilistes. Jusqu'ici, les problèmes de stationnement étaient considérés comme des infractions pénales au Code de la route et l'automobiliste pouvait se défendre comme n'importe quel justiciable. Désormais, il n'est plus considéré que comme un contribuable.

Propos recueillis par B.C. ET F.M.



Fin le PV de 17 € déposé sur le pare-brise partout en France. Bientôt, les contrevenants recevront une facture, qui variera selon les villes, directement dans leur boîte aux lettres. (LP/Arnaud Dumontier.)

Pourquoi les villes y tiennent

Ils prêchaient dans l'indifférence depuis plus de dix ans. Et en quelques mois, les supporteurs de la dépenalisation des amendes ont retourné l'opinion grâce à un argumentaire simple. Citoyens, Etat, collectivités locales... Selon eux, tout le monde a intérêt à la fin des PV de stationnement sous leur forme actuelle. « Cela ne changera rien pour les automobilistes honnêtes qui paient leur stationnement, explique Denis Baupin, député EELV et ancien adjoint au maire de Paris en charge des transports. Si nous avons souhaité modifier le système, c'est notamment pour mieux lutter contre la fraude en rendant les amendes plus dissuasives. » Pour l'élu, les « fraudeurs », ceux qui oublient de payer leur parcimètre, squattent indûment des places qui pourraient profiter aux gens « honnêtes ». « Mieux réguler le stationnement en surface permettra aux automobilistes de trouver plus facilement une place », assure ainsi Denis Baupin.

chaque année pour la Ville », avance Denis Baupin. De l'argent dont on manque cruellement pour financer des rénovations de routes ou de nouvelles lignes de bus.

Argument écologique
Alors que Paris subissait encore hier un pic d'alerte à la pollution, l'intérêt, pour le président de l'Association des maires des grandes villes de France et maire PS de Grenoble, est aussi écologique. « Il existe aujourd'hui des parkings relais en périphérie des agglomérations où l'on peut laisser sa voiture et prendre les transports en commun pour se rendre dans l'hyper centre, explique Michel Destot. Si malgré tout vous faites le choix de garder votre voiture, plus vous vous rapprochez du centre-ville, plus le prix de stationnement augmente. » L'instauration de cette nouvelle redevance permettra aux élus, qui auront la main sur le prix du forfait horaire, de rendre l'accès à leur centre urbain encore plus cher. « Ce serait comme une sorte de péage à l'entrée des villes », résume l'élu socialiste.

Jusqu'à 140 € à Londres

La France est en retard. Voilà déjà longtemps que les Etats-Unis et de nombreux pays européens ont dépenalisé les PV de stationnement payant... et opté pour des amendes très dissuasives. A Bruxelles, la contravention peut atteindre 25 € et c'est l'une des plus modérées. A Rome, il faut déboursier 41 €. A Madrid, la facture de la contredanse monte à 90 € en cas de non-paiement du ticket de stationnement et 45 € en cas de dépassement horaire. La gestion du stationnement a été confiée à six entreprises privées et le taux de recouvrement des amendes s'élève désormais à 70 %. Londres est plus radical encore : dans la capitale anglaise, le non-paiement du stationnement coûte 140 € au propriétaire de la voiture. Du coup, le respect des règles s'est amélioré de 95 %, mettait en avant le rapport du sénateur Louis Nègre en 2011.

B.C. ET F.M.

V.M.-F.